

- b. Établir les procédures, les lignes directrices et les mécanismes appropriés à l'élaboration des stratégies.
 - c. Formuler et recommander les stratégies de mise en valeur qui permettront d'assurer et d'optimiser le développement à long terme des T.N.-O..
2. COMPÉTENCE: Formuler une politique qui assurera aux T.N.-O. une part équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources tout en maintenant la sensibilité politique qui encouragera l'industrie à investir et à entreprendre des programmes d'expansion, dans le respect des priorités du Comité exécutif.

Responsabilités fonctionnelles:

- a. Identifier les problèmes nécessitant des décisions d'ordre politique.
- b. Établir des procédures, des lignes directrices et des mécanismes appropriés à l'élaboration des politiques.
- c. Formuler et recommander des politiques ainsi que les moyens de concrétiser ces politiques

15 mars 1985

Page 1

Compétences et fonctions

1. COMPÉTENCE: Formuler des stratégies de mise en valeur des ressources et recommander des politiques ainsi que les moyens de concrétiser ces politiques.

1.1. Identifier les problèmes nécessitant des décisions d'ordre politique.

1.2. Établir des procédures, des lignes directrices et des mécanismes appropriés à l'élaboration des politiques.

1.3. Formuler et recommander des politiques ainsi que les moyens de concrétiser ces politiques.

Page 1 de 1